

Cote du document: EB 2012/107/R.40
Point de l'ordre du jour: 16 b)
Date: 20 novembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Ordre du jour provisoire révisé de la trente-sixième session du Conseil des gouverneurs

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

1. En vertu de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président établit, avec l'approbation du Conseil d'administration, un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil des gouverneurs. À sa cent sixième session, le Conseil d'administration a demandé que lui soit présentée, à sa session de décembre 2012, une description des bonnes pratiques, établies en 2008-2009, relatives au processus de sélection menant à la nomination du Président du FIDA, qui reflètent les discussions tenues avec les Coordonnateurs et amis, afin que ladite description soit soumise, pour aval, au Conseil des gouverneurs en 2013. Par ailleurs, le FIDA a reçu d'autres demandes d'admission en qualité de Membre non originaire de la part de Tuvalu et de la République de Vanuatu, qui figurent dans l'ordre du jour provisoire révisé. En conséquence, le Conseil d'administration est invité à examiner et à approuver ledit ordre du jour de la trente-sixième session du Conseil des gouverneurs, qui est proposé ci-après et inclut les points supplémentaires précités.
2. Le Conseil d'administration est également invité à prendre note du programme provisoire des activités prévues pendant la session du Conseil des gouverneurs, tel qu'il figure dans le document EB 2012/107/INF.3.

Ordre du jour provisoire révisé de la trente-sixième session du Conseil des gouverneurs

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes d'admission en qualité de Membre non originaire
4. Discours du Président du FIDA
5. Rapport du Comité des émoluments
6. Nomination du Président du FIDA
7. Déclarations générales
8. Description des bonnes pratiques relatives au processus de sélection menant à la nomination du Président du FIDA
9. Rapport sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA
10. États financiers consolidés du FIDA pour 2011
11. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2013; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et plan indicatif pour 2014-2015 d'IOE; et rapports de situation sur l'Initiative PPTTE et le SAFF
12. Révision des Principes et critères du FIDA en matière de prêts
13. Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
14. Questions diverses

Annotations

1. Ouverture de la session

La trente-sixième session du Conseil des gouverneurs se tiendra le mercredi 13 et le jeudi 14 février 2013.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 36/L.1).

3. Demandes d'admission en qualité de Membre non originaire

Le Conseil d'administration a examiné les demandes d'admission en qualité de Membre présentées par la République de Nauru, Tuvalu et la République de Vanuatu. Les recommandations du Conseil d'administration à cet égard seront présentées dans le document GC 36/L.2, accompagnées des projets de résolution.

4. Discours du Président du FIDA

M. Kanayo F. Nwanze prononcera un discours à l'occasion du Conseil des gouverneurs.

5. Rapport du Comité des émoluments

À sa trente-quatrième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 163/XXXIV, qui rétablit le comité chargé d'examiner la question générale des émoluments et autres conditions d'emploi du Président du FIDA en vue de la présentation d'un rapport au Conseil des gouverneurs, à sa trente-sixième session. En conséquence, les recommandations de ce comité, telles qu'entérinées par le Conseil d'administration à sa cent sixième session, seront présentées au Conseil des gouverneurs, pour examen, dans le document GC 36/L.3.

6. Nomination du Président du FIDA

Conformément à la section 8 a) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA et à la section 6.2 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera saisi de la question de la nomination du Président du FIDA¹. À cet égard, le document GC 36/L.4 fournira au Conseil la liste des candidatures à la présidence du FIDA soumises au Secrétaire du Fonds ainsi que les curriculums vitae des candidats.

7. Déclarations générales

Les Gouverneurs sont invités à faire une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour, et ils sont vivement encouragés à présenter un enregistrement vidéo de leur déclaration ou à préparer des déclarations par groupes, correspondant par exemple à une Liste ou à un ensemble géographique de pays.

8. Description des bonnes pratiques relatives au processus de sélection menant à la nomination du Président du FIDA

À sa cent sixième session, le Conseil d'administration a demandé que lui soit présentée en décembre 2012 une description des bonnes pratiques, établies en 2008-2009, relatives au processus de sélection menant à la nomination du Président du FIDA, afin que ladite description soit soumise, pour aval, au Conseil des gouverneurs en 2013. Le document GC 36/L.5 soumet à l'examen du Conseil des gouverneurs une proposition visant à avaliser les pratiques décrites, qui ont été examinées par le Conseil d'administration à sa cent septième session, comme illustré dans le projet de résolution en ce sens soumis à l'examen du Conseil.

¹ Le Conseil des gouverneurs nomme le Président du FIDA parmi les candidats de la liste, à la majorité des deux tiers du nombre total de voix.

9. Rapport sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA

En application de la résolution 166/XXXV, un rapport sur l'état des engagements, les paiements, les emprunts et autres questions pertinentes concernant la reconstitution sera présenté dans le document GC 36/L.6; il sera accompagné des observations du Conseil d'administration, le cas échéant, et de ses recommandations. Ce rapport contiendra également des informations sur le nombre et l'attribution des voix créées au titre de la neuvième reconstitution.

10. États financiers consolidés du FIDA pour 2011

Conformément à l'article XII du Règlement financier du FIDA et à la section 9 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs sera invité à examiner le document GC 36/L.7, qui contient les états financiers consolidés du FIDA pour 2011 et le rapport du commissaire aux comptes. Lors de sa cent cinquantième session, en avril 2012, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et recommandé qu'ils soient soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.

11. Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2013; programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et plan indicatif pour 2014-2015 d'IOE; et rapports de situation sur l'Initiative PPTTE et le SAFP

Les budgets du FIDA et du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA pour 2013, soumis par le Conseil d'administration à l'approbation du Conseil des gouverneurs, seront présentés dans le document GC 36/L.8, accompagnés d'un projet de résolution. Ce document rendra compte également au Conseil des gouverneurs, pour information, de la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance du FIDA et de la participation de ce dernier à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

12. Révision des Principes et critères du FIDA en matière de prêts

Conformément à la résolution 154/XXXII sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA et à la résolution 158/XXXIII sur la révision des Principes et critères en matière de prêts, et comme il a été convenu avec le Conseil des gouverneurs à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions, le Conseil des gouverneurs sera saisi à sa trente-sixième session pour approbation d'une proposition de révision des Principes et critères en matière de prêts, telle qu'examinée par le Conseil d'administration à sa session de décembre 2012. Cette proposition sera présentée dans le document GC 36/L.9. (La présente annotation pourra être modifiée à la suite des délibérations du Conseil d'administration.)

13. Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

À sa neuvième session spéciale, tenue en mai 2012, le Conseil d'administration a adopté une résolution portant sur la modification du mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Fonds international de développement agricole relatif aux modalités et aux opérations administratives du Mécanisme mondial. En application de cette résolution, le Conseil d'administration rendra compte de cette question au Conseil des gouverneurs, à sa session de 2013. Ce rapport, soumis au Conseil des gouverneurs pour examen, est présenté dans le document GC 36/L.10.

14. Questions diverses

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil des gouverneurs examinera toute autre question non inscrite à l'ordre du jour provisoire qui pourrait être proposée par des membres du Conseil et/ou par le Secrétariat.